

Niveau 2

Les algues bleues ou cyanobactéries sont des organismes microscopiques qui peuvent se développer dans les eaux douces.

Quels sont les effets sur la santé ?

Certaines espèces d'algues peuvent produire et libérer des toxines qui, en fonction de leur mode d'action, sont classées en :

- *dermatotoxines* : organe cible, la peau
- *hépatotoxines* : organe cible principal, le foie
- *neurotoxines* : organe cible, le système nerveux.

Ces toxines peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs ou les pratiquants d'activités nautiques : irritations et rougeurs de la peau, des yeux, des muqueuses, maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements ...

Quelles mesures de prévention ?

Ce site de baignade fait l'objet d'une surveillance par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. Les analyses effectuées indiquent un dénombrement important de cyanobactéries.

**LA BAINNADE EST INTERDITE SUR CE SITE
ET CE JUSQU'À NOUVEL ORDRE**

- il est recommandé de ne pas consommer les poissons issus de ce site
- les loisirs nautiques sont interdits (planche à voile, ski nautique, paddle, dériveur, canoë-kayak, structures gonflables, ...)
- en cas d'immersion accidentelle, se rincer abondamment sous une douche,
- en cas d'apparition de troubles de santé, consulter un médecin en lui précisant la pratique de la baignade sur un plan d'eau affecté par des proliférations d'algues bleues.

NB : Les mesures de prévention sanitaire liées aux situations de proliférations algales sont fondées sur l'instruction du Ministère chargé de la Santé n° DGS/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021 relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative.